



## Voulez-vous être membre du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec?

Le Syndicat se doit d'avoir un nombre représentatif de ses producteurs comme membre. Le membre du Syndicat est un actif, car il est partie prenante aux décisions sur l'administration du Syndicat, principalement lors de l'élection des administrateurs du secteur et de celle à l'assemblée générale annuelle. Pour participer à la vie syndicale et beaucoup plus!

Selon la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*, les 11 400 producteurs de bois, propriétaire de quatre (4) hectares et plus de superficie forestière, sont assujettis au Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec comme producteur de bois. Pour être membre du Syndicat il faut signer une demande d'adhésion.

Tout propriétaire de boisé sur le territoire du Syndicat peut devenir membre du Syndicat en complétant le formulaire suivant :

### Demande d'adhésion au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Nom de la personne ou de l'entreprise :

\_\_\_\_\_ désire et consent librement, par la présente, à devenir membre du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et je m'engage à en observer les règlements.

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Catégories : **M**  producteur individuel      **S**  producteurs associés  
**C**  personne morale      **I**  producteurs indivisaires

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

**Signature** : \_\_\_\_\_ **Date** : \_\_\_\_\_

### Procuration à compléter pour les catégories C - S - I (deux représentants)

Nom : \_\_\_\_\_ sont désignés pour représenter l'entreprise

Adresse : \_\_\_\_\_ 1<sup>er</sup> représentant

**Signature** : \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> représentant

lors des assemblées tenues par le Syndicat.

**Date** : \_\_\_\_\_